

## **Rapport sur les comptes annuels**

**Les amis de Thérèse et du  
Carmel de Lisieux**

**Exercice clos au 31  
décembre 2020**

# **Les Amis de Thérèse et du Carmel de Lisieux**

Association loi de 1901

Siège social : 37 rue du Carmel, 14 100 Lisieux.

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres,

### **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **2. Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **3. Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Yvetot, le 6 septembre 2021

Sarl FIGESCO Audit - BHN

A handwritten signature in black ink, reading "PE Marimpouy", written over a horizontal line.

Le Commissaire aux Comptes

Pierre-Etienne Marimpouy

## **Les Amis de Thérèse et du Carmel de Lisieux**

Association loi de 1901

**Siège social : 37 rue du Carmel, 14 100 Lisieux.**

### **Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel, applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	79 244	79 027	217	1 192	- 975	- 81. 81
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	39 331	4 445	34 886	34 783	102	0. 29	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	15		15	15			
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total I</b>	<b>118 590</b>	<b>83 472</b>	<b>35 117</b>	<b>35 990</b>	<b>- 873</b>	<b>- 2. 43</b>	
Comptes de liaison							
<b>Total II</b>							
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	736		736	850	- 114	- 13. 36
Valeurs mobilières de placement	518 471		518 471	136 647	381 824	279. 42	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	570 083		570 083	1 126 893	- 556 810	- 49. 41	
Charges constatées d'avance (3)				795	- 795	- 100. 00	
<b>Total III</b>	<b>1 089 291</b>		<b>1 089 291</b>	<b>1 265 185</b>	<b>- 175 894</b>	<b>- 13. 90</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>1 207 881</b>	<b>83 472</b>	<b>1 124 409</b>	<b>1 301 176</b>	<b>- 176 767</b>	<b>- 13. 59</b>	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	500 000	500 000		
	Report à nouveau	695 398	513 591	181 807	35.40
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	- 128 888	181 807	- 310 695	- 170.89
	<b>Autres fonds associatifs</b>				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
<b>Total I</b>	1 066 510	1 195 398	- 128 888	- 10.78	
	<b>Comptes de liaison</b>				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
<b>Total III</b>					
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 817	19 152	- 16 335	- 85.29
	Dettes fiscales et sociales	11 500	5 462	6 037	110.53
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	43 582	81 164	- 37 581	- 46.30	
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	<b>Total IV</b>	57 899	105 778	- 47 879	- 45.26
	Ecarts de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	1 124 409	1 301 176	- 176 767	- 13.59

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

57 899                      105 778

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

# COMPTE DE RESULTAT

LES AMIS DE THERESE DE LISIEUX

Etats de synthèse au 31/12/2020

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%
Versements des donateurs	397 973	100,00	405 253	100,00
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>397 973</b>	<b>100,00</b>	<b>405 253</b>	<b>100,00</b>
Frais de collecte	48 962	12,30	51 821	12,79
Frais de déplacements	3 848	0,97	6 960	1,72
Autres achats & charges externes	26 534	6,67	22 723	5,61
Salaires et Traitements	13 035	3,28	14 678	3,62
Charges sociales	10 168	2,56	12 964	3,20
Autres charges	1 145	0,29	819	0,20
Amortissements et provisions	1 991	0,50	-211	-0,05
Charges liées aux actions	-17 504	-4,40	-17 746	-4,38
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>88 179</b>	<b>22,16</b>	<b>92 007</b>	<b>22,70</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>309 794</b>	<b>77,84</b>	<b>313 246</b>	<b>77,30</b>
Subventions au Carmel et autres	70 014	17,59	91 114	22,48
Expositions et autres actions	75 769	19,04	49 111	12,12
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>164 011</b>	<b>41,21</b>	<b>173 022</b>	<b>42,69</b>
Produits financiers	7 773	1,95	8 904	2,20
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>7 773</b>	<b>1,95</b>	<b>8 904</b>	<b>2,20</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>171 784</b>	<b>43,16</b>	<b>181 926</b>	<b>44,89</b>
Fondation	-300 000	-75,38		
Impôt société	-672	-0,17	-119	-0,03
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-128 888</b>	<b>-32,39</b>	<b>181 807</b>	<b>44,86</b>

ASSOCIATION LES AMIS DE THÉRÈSE  
& DU CARMEL DE LISIEUX  
Association à but non lucratif  
37, rue du Carmel  
14100 LISIEUX

Exercice clos le 31/12/2020

Durée : 12 mois

Total du bilan : 1 124 408,62 €

Résultat : déficit de 128 888,34 €

Les comptes annuels sont établis par le Président de l'Association et arrêtés par le Conseil d'Administration.

### 1 - RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . permanence des méthodes,
- . continuité de l'activité,
- . indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### Immobilisations incorporelles :

Site Internet Carmel de Lisieux (création en 2010).....	45 866,60 €
Site Internet Archives de Thérèse (création en 2011 et 2017 et 2018) .....	33 377,10 €
	-----
	79 243,70 €
	=====

Ces immobilisations ne sont pas complètement amorties, il reste un solde de 216,77€.

#### Immobilisations corporelles :

Matériel informatique (amorti sur 3 ans) .....	8 330,97 €
Statue Sainte-Thérèse (non amortissable).....	31 000,00 €
	-----
	39 330,97 €
	=====

## 2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF suite

### Immobilisations financières :

Parts sociales CRÉDIT MUTUEL..... 15,00 €

### Trésorerie :

Valeurs mobilières de placement..... 518 471,34 €

Livret Bleu Crédit Mutuel ..... 83 413,03 €

Livret Partenaire Association ..... 2 359,58 €

Bons de caisse progressif Crédit Mutuel ..... 300 765,00 €

Compte courant Crédit Mutuel ..... 94 750,90 €

Compte Crédit Mutuel..... 88 579,33 €

Caisse..... 215,55 €

-----  
1 088 554,73 €

=====

## 3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### Fonds dédiés :

Il n'y a plus de fonds dédiés sur cet exercice.

Les droits acquis par les salariés en matière d'indemnités de fin de carrière, ne font l'objet d'aucune provision, ni d'aucun contrat d'assurance.

## 4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

1°) - L'Association a employé deux personnes.

### 2°) - Produits financiers :

Intérêts Livret Bleu Crédit Mutuel ..... 432,51 €

Produits de cession VMP ..... 195,00 €

Dividendes des parts sociales Crédit Mutuel ..... 588,74 €

Coupons..... 5 125,00 €

Revenus VMP..... 522,34 €

Intérêts sur bons de caisse ..... 765,00 €

Intérêts sur livret Partenaire Association..... 144,09 €

-----  
7 772,68 €

=====

#### 4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT suite

##### 3°) - Subventions au Carmel de Lisieux :

Participation au financement des travaux 2020 du CARMEL DE LISIEUX  
conformément à l'article 2 des statuts

Montant versé en 2020. .... 26 431,51 €

Montant restant à payer ..... 43 582,43 €

-----  
70 013,94 €

=====

##### 4°) - Versement Fondation :

En date du 28/11/2017, L'association s'est engagée à verser la somme irrévocable de  
4 000 000 euros pour 30 ans auprès de la Fondation Notre Dame.

L'association a versé 300 000 € en 2020.